



## La Lettre du Verdu

### AU SOMMAIRE:

- CARTES DE PÊCHE 2023 DISPONIBLES AUPRÈS DE LA GAULE ANIANAISE
- AIDE AUX DÉMARCHES EN LIGNE A LODEVE
- RÉCAPITULATIF DES AIDES DISPONIBLES POUR FAIRE FACE AUX PRIX DE L'ÉNERGIE
- OFFRE D'EMPLOI MAIRIE D'OUPIA

### Message de La Gaule Anianaise

Association Agréée pour la Pêche et la Protection  
du Milieu Aquatique



L'AAPPMA la gaule Anianaise gère les cours d'eau des communes d'Aniane, Argelliers, La Boissière, Montpeyroux, Puéchabon, Saint-Guilhem-le-Désert et Saint-Jean-de-Fos.

Pour le cours d'eau principal qui est le fleuve Hérault, les limites s'étendent du second barrage au-dessus de Saint-Guilhem-le-Désert pour la limite amont, au barrage de la Meuse à Gignac pour la limite aval.

Chaque carte de pêche doit être prise en adhérant à une AAPPMA.

S'affilier à l'AAPPMA La Gaule Anianaise vous donne le statut d'adhérent. Il vous permet de pouvoir assister et intervenir lors des différentes assemblées. L'AAPPMA récupère une petite partie du prix de la carte de pêche donc plus

l'AAPPMA compte d'adhérents, plus elle obtient d'argent pour financer des projets ou autre.

Cela permettrait par exemple de monter des projets d'aménagements de secteurs de pêche ou alors d'augmenter la quantité de poissons lâchés lors de l'alevinage et empoissonnement.

Il est important pour les pêcheurs du coin de s'affilier à l'AAPPMA La Gaule Anianaise en prenant leur carte de pêche.

Si vous souhaitez prendre une carte de pêche vous pouvez tout d'abord le faire par internet en créant un compte sur le site [cartedepeche.fr](http://cartedepeche.fr). Vous pouvez également vous rendre chez un dépositaire de carte de pêche.

L'AAPPMA La Gaule Anianaise qui est maintenant dépositaire de carte de pêche se fera un plaisir de vous la procurer:

il faut donc contacter M. Maxime GENIEZ au 06 33.43.33.07 qui s'occupe à présent de délivrer les cartes de pêche.

N'hésitez pas.

Chaque année nous organisons plusieurs lâchers de truites arc-en-ciel en divers points du fleuve Hérault aux alentours de Saint-Guilhem-le-Désert. Nous effectuons également de l'alevinage et des lâchés de perches, sandres, brochets et black-bass de différentes tailles pour améliorer la richesse piscicole en carassin sur la portion de l'Hérault gérée par l'AAPPMA.

Cette année avec le soutien de la fédération de pêche de l'Hérault et la commune d'Aniane, nous avons remis en état l'embarcadère d'ANIANE baptisé Joël SCHOOLS en l'honneur de notre président décédé l'année dernière. C'est pourquoi si vous souhaitez soutenir nos activités et nos démarches, il est important, lorsque vous prenez votre carte de pêche sur internet, de vous affilier à l'AAPPMA la Gaule Anianaise

---

### **La sous préfecture de Lodève nous informe que son point numérique est de nouveau en service.**

Il accueille le public pour les démarches administratives sur internet entre 8h30 et 12h45 du lundi au vendredi et le lundi après midi sur rdv.

Contact : 04 67 88 34 21 / [sp-lodeve-.point-numerique@herault.gouv.fr](mailto:sp-lodeve-.point-numerique@herault.gouv.fr)



### **Energie : retrouvez les aides auxquelles vous êtes éligibles en 2023**

**Le bouclier tarifaire** : en vigueur depuis octobre 2022, le bouclier tarifaire bloque à 15 % la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité en 2023. Il s'applique à tous les Français.

#### **Les chèques énergie :**

L'indemnité carburant : 100 € d'aide pour les 10 millions de travailleurs les plus modestes. Les [personnes éligibles](#) doivent avoir un revenu fiscal annuel de référence par part inférieur à 14 700 €.

**Le chèque bois** : entre 50 € à 200 € pour tous les foyers se chauffant au bois, avec un revenu fiscal inférieur à 27 500 €.

**Le chèque énergie exceptionnel** : entre 100 € à 200 € envoyés automatiquement aux 12 millions de foyers bénéficiaires ayant un revenu fiscal inférieur à 17 400 €.

**Le chèque énergie** : entre 48 € et 277 € par an en fonction des

revenus par foyer et du nombre d'unités de consommation. Le revenu de référence annuel par unité de consommation doit être inférieur à 10 800 euros.

**Le chèque énergie fioul** : entre 100 € et 200 € pour les foyers se chauffant au fioul et ayant un revenu fiscal strictement inférieur à 20 000 €.

**Fonds Energie d'Action Logement** : jusqu'à 600 € par foyer éligible. Ils concernent les locataires d'hébergement social ou HLM qui doivent justifier d'une hausse des charges au moins supérieure à 100 € par mois et les personnes ayant subi une augmentation des charges plus de 1000 € sur l'année.

### **Les aides à la rénovation énergétique et au solaire, pour réduire sa consommation d'énergie :**

**MaPrimeRénov'** : s'adresse aux propriétaires d'un logement construit datant d'au moins 15 ans et qui veulent réaliser des travaux de rénovation énergétique.

Par exemple : des travaux d'isolation, installation d'une pompe à chaleur avec un chauffagiste à Saint-Guilhem-Le-Desert , etc ...

**MaPrimeRénov' Sérénité** : complément de MaPrimeRénov' pour les foyers modestes.

**Les certificats d'économie d'énergie (CEE)** : aides financières attribuées par les fournisseurs d'électricité et de gaz afin de réaliser des travaux d'économies d'énergie. Pensez à comparer les fournisseurs pour bénéficier d'un tarif d'électricité moins cher.

**L'Éco-prêt à taux zéro** : prêt bancaire pouvant s'élever jusqu'à 55 000 € pour des travaux de rénovation réalisés par des artisans certifiés RGE.

**La TVA réduite à 5,5 %** : accordée aux travaux d'amélioration énergétique et écologique dans un logement construit il y a plus de 2 ans.

**Les aides locales ANAH** : Selon votre lieu de résidence, des aides spécifiques sont disponibles. Découvrez-les [ici](#).

**La prime à l'autoconsommation photovoltaïque** : pour l'installation de panneaux solaires en autoconsommation. Elle varie de 80 à 380 €/kWc en fonction de la puissance installée.

Exe mple : pour l'installation d'un panneau solaire d'une capacité inférieure ou égale à 3 kWc, la prime s'élève à 380 €/kWc.

---

**RECHERCHE D'UN/E  
GÉRANT/E D'ÉPICERIE**



Le joli village d'Oupia, situé dans l'extrême ouest de l'Hérault, nous demande relayer sa recherche d'un-e gérant-e en délégation de Service Public pour l'épicerie du village, L'Espiciariá.

La date limite de l'appel d'offre est fixée au 24 mars 2023, 18h.

Contact:

du lundi au vendredi de 14h à 18h au 04 68 91 20 87  
mairie.oupia@wanadoo.fr

---

**mairie de Saint-Guilhem-le-Désert**

Grand Chemin du Val de Gellone, 34150, Saint-Guilhem-le-Désert

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}  
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

